

dérable de la contamination radio-active de l'atmosphère et des océans, si menaçante pour la santé de la génération actuelle et des générations futures. C'est là un bienfait auquel pas un Canadien ne sera insensible. En second lieu, ainsi que je l'ai précisé tout à l'heure, ce traité n'interdit pas toutes les formes d'essais nucléaires, mais il aura sûrement pour résultat d'instaurer un meilleur climat de confiance, grâce à quoi l'interdiction totale des essais deviendra peut-être possible à négocier. Troisièmement, le traité ne constitue pas une mesure de désarmement, mais il opposera de grands obstacles à l'activité de perfectionnement des engins nucléaires, aux points de vue aussi bien qualitatif que quantitatif. On peut espérer qu'à partir de ce premier pas il sera possible de négocier aussi, et plus facilement, des mesures de désarmement proprement dit. Enfin, le simple fait que les grandes puissances aient réussi à conclure un tel accord constitue apparemment le signe d'un profond changement d'attitude chez les dirigeants soviétiques. Il est trop tôt et il serait imprudent de crier déjà à la fin prochaine de la guerre froide à cause de la signature de ce traité, dont la portée, encore une fois, est limitée. Il n'en reste pas moins que la preuve a été faite de la possibilité d'un accord lorsque les Etats explorent avec patience les points sur lesquels leurs intérêts respectifs sont convergents. Le Gouvernement canadien s'engage à user de toute son influence pour que les négociations se poursuivent, en vue d'accords internationaux d'une plus ample portée encore.